



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 25 - 06.04.2016

En exercice....26
Présents.....24
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
2. FINANCES
BUDGET ANNEXE OM
Compte administratif 2015

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 6 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 1 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Yann MAITRE, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle Masion-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Patrice DECHELETTE (donne pouvoir à Mme ZELY-TORDJMANN).

Secrétaire de séance : M. Frédéric GUERLAIN.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201625-DE
Reçu le 06/04/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 25 - 06.04.2016

En exercice....26
Présents.....24
Votants.....25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES 2. FINANCES BUDGET ANNEXE OM Compte administratif 2015

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999,

Vu l'avis favorable du Bureau du 31 mars 2016,

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin :

- *d'une part*, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- *d'autre part*, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections d'investissement et de fonctionnement. L'état des dépenses engagées non mandatées est établi à partir de la comptabilité des dépenses engagées.

Le compte administratif 2015 du budget annexe OM se présente comme suit :

	Réalisé 2015	Reste à réaliser	Total
Dépenses de fonctionnement	5 723 724.73	0.00	5 723 724.73
Recettes de fonctionnement	7 286 789.39	0.00	7 286 789.39
<i>Résultat antérieur</i>	<i>+ 3 024 549.43</i>		<i>+ 3 024 549.43</i>
Résultat de la section de fonctionnement	+ 4 587 614.09	0	+ 4 587 614.09
Dépenses d'investissement	470 947.07	573 328.47	1 044 275.54
Recettes d'investissement	370 591.32	0.00	370 591.32
<i>Résultat antérieur</i>	<i>+2 135 803.32</i>		<i>+2 135 803.32</i>
Résultat de la section d'investissement	+ 2 035 447.57	- 573 328.47	+ 1 462 119.10
Résultat de clôture	+ 6 623 061.66	- 573 328.47	+ 6 049 733.19

AR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201625-DE
Reçu le 06/04/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 6 avril 2016

DÉLIBÉRATION

N° 25 - 06.04.2016

En exercice....26
Présents24
Votants25
Abstention.....0

AFFAIRES GÉNÉRALES
2. FINANCES
BUDGET ANNEXE OM
Compte administratif 2015

Il est procédé à la désignation du président chargé du vote du compte administratif.

A l'unanimité des membres présents, Monsieur Léon GENDRE, Conseiller communautaire et doyen d'âge, est désigné pour faire procéder au vote du compte administratif.

Monsieur le Président, Lionel QUILLET, quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'adopter le compte administratif 2015 du budget annexe OM dont les montants concordent avec ceux du compte de gestion du Comptable.**

Affichée le : 7 avril 2016

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

NR PREFECTURE

017-241700459-20160406-D201625-DE
Reçu le 06/04/2016